



Travail à la chaleur

Réglementation

Aucune indication de température maximale au-delà de laquelle il serait dangereux ou interdit de travailler n'est donnée dans le Code du travail

Le travail à la chaleur est un Risque à évaluer dans le cadre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels en associant le CSE

Si besoin solliciter :

**Le médecin du travail
et / ou l'inspection du travail**

la CHALEUR peut constituer un RISQUE dès

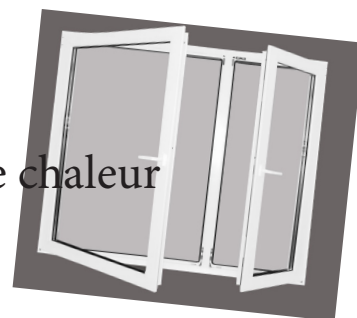
30°C pour une activité sédentaire

28°C pour une activité physique

Mesures de prévention

Equipements de Protection Collective

- Écrans ou éloignement du travailleur de la source de chaleur
- Aération/ventilation mécanique
- Autres équipements adaptés à l'activité (aspiration des fumées et vapeurs d'eau)
- Adapter le rythme de travail



Pensez à la
sensibilisation des
salariés :
n'hésitez pas à
nous contacter !

Equipements de Protection Individuelle

- Adapter la matière des vêtements de travail à l'activité
- Chaussures de sécurité respirantes et adaptés à l'activité



Mesures organisationnelles

- Pauses fréquentes en ambiance rafraîchie
- Source d'eau fraîche potable à proximité du poste de travail



Ne pas négliger les locaux sociaux

Périodes de fortes chaleurs

Conseils pratiques :

Rafrachir l'ambiance

- humidificateur
- brumisateur
- ventilateur si température **<33°C**

Prendre des mesures organisationnelles :

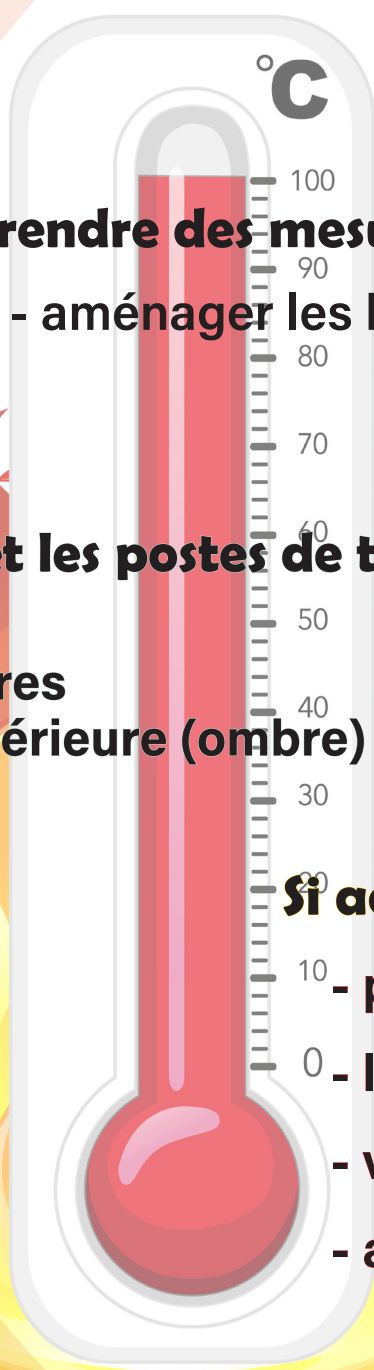
- aménager les horaires

Isoler les locaux et les postes de travail avec :

- > films antisolaires
- > végétation extérieure (ombre)

Si activités extérieures :

- port d'une casquette
- lunettes
- vêtements de couleur claire
- application de crème solaire



Coup de chaleur

Signes d'alerte :



maux de tête

fatigue

confusion

vertige

soif intense

crampes

TEMPERATURE CORPORELLE > 39°C

Conduite à tenir :

Appeler les secours : 112 ou 18 ou 15

**victime
consciente?**

- la ramener à l'ombre,
dans un endroit frais bien aéré
- la dévêtir
- la rafraîchir
faire couler de l'eau froide sur son corps
(lui donner à boire de l'eau fraîche)

**victime
inconsciente?**

- la mettre en Position Latérale Sécurité
- la surveiller en attendant les secours